

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026  
DÉLIBÉRATION N° 2026-22bis  
Remplace la délibération n° 2026-22 pour erreur matérielle

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 16 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : DRUJON D'ASTROS Cyrille - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - JOLY Jonathan - VAN ERP Susan - BRIAND Julie - BARRÉ Charlotte - COMPAGNONE Philippe - FUENTES RODRIGUEZ Tatiana

**Absents** : ARDUIN Annie

Cyrille DRUJON D'ASTROS s'étant retiré au moment du vote.

**Pouvoir** : ARDUIN Annie à DRUJON D'ASTROS Cyrille

**Secrétaire de séance** : BOISSET André

**Objet** : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET EAU POTABLE

**Vu** la délibération n°2021-61 du 02 août 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 du budget Eau Potable ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER
Recettes	81 971.78 €	44 564.99 €	28 455.00 €
Dépenses	78 462.72 €	43 034.33 €	47 574.70 €
Résultat de l'exercice 2025	3 509.06 €	1 530.66 €	-19 119.70 €
Résultat de l'exercice 2024	2 863.07 €	13 589.04 €	
Résultat de clôture	6 372.13 €	15 119.70 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint.

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Eau Potable.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme  
Le Maire  
Cyrille DRUJON D'ASTROS

